

## **COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 10 Octobre 2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE le lundi dix octobre, le conseil municipal de Salagnon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert DURAND.

Date de convocation du Conseil municipal : le 30 septembre 2016

Présents : **DURAND** Gilbert, **BARRET** Daniel, **MORAND** Virginie, **NUGUET** Frédérick, **BOULIEU** Véronique, **MARTIN** André, **CARREZ** Michèle, **DEMUTH** Aymeri, **BRISSAUD** Cathy, **PARADIS** Stéphane, **SAURA** Cyril.

Absents : **NEMOZ** Jacques.

Excusés : **DOMINI FAURE** Sylviane, **GENEST** Claude, **CONTASSOT** Raymond.

Pouvoirs : **DOMINI FAURE** Sylviane à **DURAND** Gilbert.

**GENEST** Claude à **DURAND** Gilbert.

**CONTASSOT** Raymond à **SAURA** Cyril.

Secrétaire : **DEMUTH** Aymeri.

Après approbation, à l'unanimité des membres présents, du compte rendu du 11 juillet 2016, Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

Monsieur le Maire annonce la démission de Mme Fanny YVRARD. Monsieur Claude GENEST est réintégré à sa place. Suite à la démission de Mme GIGANDON Marie-Noëlle, Mr NEMOZ refuse son intégration dans le Conseil Municipal et a donné sa démission.

### **1/ TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire pose la question au Conseil : Faut-il augmenter les taux d'imposition ?

Il explique au Conseil Municipal que les subventions deviennent de plus en plus difficiles à obtenir et que les dotations de l'Etat baissent également.

Pour résumer, financièrement les choses ne vont pas s'arranger. Un emprunt de 50 000 € a été contracté pour l'achat du terrain JARRIGE au village.

Le projet concernant la requalification des espaces risque de nous poser un problème au niveau du budget. Entre la place et la rue du village la dépense pourrait atteindre les 500 000 € environ.

Les travaux d'éclairage public devraient se terminer sans problème et sont subventionnés par le SEDI.

Pour pouvoir répondre à la question de Mr le Maire certains membres du Conseil demande que soit établi un budget prévisionnel et en fonction de celui-ci l'augmentation des taux d'imposition sera décidée au non.

### **2/ DELIBERATION**

#### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX DIVERS ORGANISMES POUR L'ANNEE 2016**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal une liste d'associations auxquelles il conviendrait d'attribuer une subvention :

• ECOLE (47 € x 147)	6 909 €
• ADMR	600 €
• SOU DES ECOLES	600 €
• SPEEDMINTON	600 €
• COMITE SALAGNON EN FETE	600 €
• MFR DE VIGNIEU (47 € X1)	47 €
• PAUL CLAUDEL (47 € X 4)	188 €
• DDEN	50 €
• JSP TREPT	350 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, APPROUVENT la liste des sommes allouées aux associations pour l'année 2016.

### 3/ URBANISME

Monsieur le Maire explique au Conseil que cette année nous avons eu moins de dépôt de permis de construire et également moins de déclarations préalables.

**PLU** : une réunion avec Mr LATHUILLERIE est prévue mercredi. Si tout va bien, on devrait pouvoir arrêté le PLU à la fin de l'année.

**Requalification des espaces** : dépôt des propositions avant le 7 octobre.  
Ouverture des plis, avec Madame Antoine du CAUE, le 19 octobre. Les candidats seront reçus l'après-midi de 14h à 18h.

Monsieur le Maire explique au Conseil que le Préfet ainsi que le Sous-préfet s'inquiètent beaucoup des problèmes d'assainissement dans les Communes. Ils seront intraitables en ce qui concerne les sanctions. Les Communes qui ne seront pas aux normes ne pourront plus obtenir de permis de construire.  
Salagnon peut encore obtenir des permis de construire mais cela va diminuer.

**PLUi** : Toutes les communes devront prendre une décision avant le 31 mars 2017.

**Eclairage Public** : Une troisième tranche est prévue. Elle devait débuter prochainement mais le représentant de ERCD qui gère notre dossier n'est plus dans l'entreprise depuis une année. Donc une étude va être relancée par ERCD.

### 4/ RENTREE SCOLAIRE - NAP

La rentrée s'est bien passée. Une nouvelle directrice a pris ses fonctions de manière dynamique et impliquée.

Madame MORAND, responsable des affaires scolaires, rappelle l'importance de la sécurité. Des exercices sont prévus et doivent être faits absolument.

Une demande va être faite auprès de l'inspectrice pour que les NAP se déroulent sur une seule journée : le vendredi.

NAP : Cette année le thème est l'Italie, Monsieur CIOLFI est l'intervenant. D'autres sont prévus, ABCD pour la danse, une couturière, cours de hip hop, de claquettes, de rollers....

Des stores ont été installés à la garderie.

Monsieur le Maire demande qu'une réunion soit programmée avec les parents.

#### **5/ 11 NOVEMBRE : REPAS DES ANCIENS**

Les invitations sont lancées. Le menu a été choisi. Un karaoké est prévu et la prestation se monte à 205 €.

#### **6/ ILLUMINATIONS**

Il faut trouver une entreprise pour installer les motifs. Des devis vont être demandés à différentes entreprises pour la pose et la dépose.

#### **7/ QUESTIONS DIVERSES**

Le monument a été nettoyé, le tour a été refait avec des galets et quatre pots ont été commandés.

Une demande a été faite par une personne pour installer son camion : « la cantine littéraire » au foyer communal sur le parking. Le Conseil est d'accord. C'est un food truck qui propose également de feuilleter des livres.

Syndicat des Marais : beaucoup d'ambrosie le long du catelan, de fumeterre à Vénérieu.

Les plots et les panneaux qui doivent être installés vers les passages surélevés, route de Sermérieu, doivent être posés cette semaine.

La glissière de sécurité, chemin de la Creuse, devrait également être changée.

La compétence voirie sera reprise en 2018 par les communes. Le fauchage sera de nouveau à la charge des communes. St Chef compte acheter du matériel, à voir si nous pouvons leur louer.

Une discussion est en cours pour la sécurité sur la 522. Un dossier a été fait pour la pose d'un radar fixe.

La porte de l'Eglise devrait être réparée fin novembre par l'entreprise BONNAZ. Les vitraux abîmés seront remplacés début novembre. Les fenêtres du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie ont été changées.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 25.**